

**Décision n° P 2017 – 61 en date du 21 AOÛT 2017
portant délégation de signature
du président du directoire
en matière de transaction**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise HEBRARD, responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire,

- un protocole transactionnel avec la société TEAM DEM concernant la libération volontaire par cet occupant des parcelles cadastrées AO 74, AO 89, AO 90, AO 146, AO 148 et AO 149 situées 197-203 avenue des Grésillons à Gennevilliers (92230), moyennant le versement par la Société du Grand Paris à la société TEAM DEM d'une indemnité de 74.000 € HT et renonciation de la Société du Grand Paris à recouvrer auprès de la société TEAM DEM une indemnité d'occupation entre le 1^{er} juillet 2016 et la date fixée un mois après le paiement de l'indemnité transactionnelle par la Société du Grand Paris.
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 21 AOÛT 2017

Le président du directoire



Philippe YVIN